

URGENT ET IMPORTANT

DECLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

Conformément à l'article 416-3 du code de l'environnement de la province Sud, 417-3 du code de l'environnement de la province Nord et 416-3 du code de l'environnement de la province Iles Loyauté, l'exploitant d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est tenu :

- 1° de déclarer dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 en PS, 411-1 en PN et en PIL ;
- 2° de communiquer, sous un délai de quinze jours, à l'inspection des installations classées un rapport d'accident ou, sur sa demande, un rapport d'incident précisant notamment :
 - a) les circonstances et les causes de l'accident ou de l'incident ;
 - b) les effets sur les personnes et l'environnement ;
 - c) les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.

Le présent formulaire vous est proposé afin de vous faciliter la rédaction de la déclaration que vous devez envoyer par mail (astreinte.dimenc@gouv.nc, gilles.provost@gouv.nc et lauretta.devaux@gouv.nc) puis par courrier (l'un dès que possible-le 1er encart- et l'autre sous 15 jours- le second encart-). A défaut de cet envoi, des sanctions administratives et/ou pénales peuvent être prises à l'encontre de l'exploitant.

1° : A ENVOYER DES QUE POSSIBLE	⇒ Exploitant : GAZPAC Calédonie		Régime de l'établissement (cocher) :				
	Adresse : 277 Route de la baie des dames 98800 Nouméa		A* ☒	As* ☐	D* ☐	NC* ☐	Irrég.* ☐
	Coordonnées RGNC 91-93(projection Lambert NC) : X = E : 442276 ; Y = N : 217871						
	Nom du responsable (et fonction) : Vincent MAILHOL (Directeur général adjoint)						
	Tél : 28.41.41		Fax :		Mail : vincent.mailhol@gazpac.com		
	⇒ Renseignements sur l'incident ou l'accident						
	Date de l'évènement (début) : 05/09/2023 & 07/09/2023						
	Heure de l'évènement (début) :						
	Résumé de l'incident ou de l'accident : <i>Le résumé doit être autoporteur et synthétiser les principales informations sur les causes, les conséquences, les 1ères mesures prises par l'exploitant et les personnes informées (pompiers, inspection des installations classées, etc...-indiquez l'heure)</i>						

* A : autorisation ; As : autorisation simplifiée ; D : déclaration ; NC : non classé ; irrég. : exploitation irrégulière

⇒ SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT

☒ Autorisation☐ Autorisation simplifiée☐ Déclaration☐ Non classée☐ Exploitation irrégulière

Remarques éventuelles :

⇒ SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'UNITE ACCIDENTEE

Nom de l'unité accidentée :

Nom de la substance ou de l'activité en jeu :

Rubriques concernées par l'exploitation de l'unité accidentée (remplir autant de lignes que de rubriques concernées) :

code rubrique	autorisation	autorisation simplifiée	déclaration	non classée	classement inconnu
1417-2	☒	☐	☐	☐	☐
1414-1	☒	☐	☐	☐	☐
1418 - b	☒	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐

Remarques éventuelles :

⇒ TYPOLOGIE DE L'EVENEMENT

☐ incendie☐ explosion☐ BLEVE☐ VCE☐ BOIL OVER☒ rejet accidentel de matières dangereuses ou polluantes :☐ dans l'eau☒ dans l'air☐ dans les sols☐ pollution chronique aggravée de matières dangereuses ou polluantes☐ chute/projection☐ irradiation☐ effet domino☐ presque accident☐ autre :Ce scénario avait-il été étudié dans l'étude des dangers ? ☒ oui ☐ non

Dans la partie sur les UVCE à l'usine de production d'acétylène.

⇒ MATIERES DANGEREUSES OU POLLUANTES

Substances/matières libérées, explosées ou ayant réagi (remplir autant de lignes que de substances concernées):

nom	classification (E, F, T...)	autres phrases de risque	rubrique IC correspondante	quantité présente dans l'établissement	quantité présente dans l'unité accidentée	quantité relâchée dans l'accident	quantité explosée (t éq TNT)
Acétylène dissous	2.1 Gaz inflammable	H230, H220 et H280	4719	2.66 T	80 m3	3.75 m3	0

Remarques éventuelles : La quantité rejeté est estimatif à la hausse. Elle prend en compte un delta de stockage dans le gazomètre de 15m3/h. et suggère des durée de fuite estimée de 10 min pour le 05/09/2023 et 5min pour le 07/09/2023, en continue. Ce qui n'était pas le cas dans les faits.							
⇒ NATURE ET EXTENSION DES CONSEQUENCES							
☐ sans conséquence							
☐ conséquences humaines et sociales							
	Total	dont	Employé	Sauveteur	Public		
☐ Morts			☐		☐	☐	
☐ Blessés			☐		☐	☐	
☐ Blessés graves (hospitalisation >= 24 h)			☐		☐	☐	
☐ Personnes en chômage technique dans l'établissement							
☐ Tiers sans abris							
☐ Tiers dans l'incapacité de travailler							
Privations d'usage au minimum 2 h de							
	Personnes	heures					
☐ électricité							
☐ eau potable							
☐ téléphone							
☐ transports publics							
☐ autres privations d'usage							
☐ risque d'aggravation							
☐ conséquences sanitaires (sur l'homme) :							
Quelles sont les conséquences sanitaires ?							
Comment sont-elles suivies ?							
☒ conséquences environnementales							
☐ Pollution des sols (superficie :)							
☐ Dommages permanents ou long terme aux habitats terrestres (faune et flore)							
☐ Espèces rares ou protégées (végétales ou animales)							
habitat terrestre correspondant ha							
espèces touchées dans l'habitat %							
Atteintes à la faune							
☐ Pollution des eaux de surface							
☐ Berges nécessitant un nettoyage km							
☐ Dommages significatifs ou long terme des habitats							
☐ Rivière km							
☐ Lac ou zone humide ha							
☐ Zone côtières ou en mer ha							
☐ Pollution des eaux souterraines : type d'aquifère :							
☒ Pollution atmosphérique							
Comment ces conséquences environnementales sont-elles suivies (suivi prévu ou mis en œuvre) ?							
Les échappées de gaz ont été rapidement dissipé dans l'atmosphère, un suivi semble difficilement envisageable.							
☒ conséquences économiques							
Dommages matériels internes à l'établissement :							
Dommages matériels externes à l'établissement :							
Pertes d'exploitation internes à l'établissement : Arrêt de production Perte de matière première							
Pertes d'exploitation externes à l'établissement :							
⇒ MESURES PRISES IMMEDIATEMENT APRES L'ACCIDENT							
☒ POI déclenché							
☐ Alerte aux populations							

- ☐ Alerte pompiers
☒ Mise en sécurité de l'établissement
☒ Enlèvement des matières dangereuses
☒ Autres mesures d'urgence (à préciser) Evacuation du personnel et surveillance de l'installation après arrêt

⇒ MESURES CURATIVES

Décontamination Coût Date de début Fin

- ☐ des eaux
☐ des sols
☐ des nappes
☐ déchets générés (sauf terres polluées)
 ☐ liquides Quantité estimée :
 Stockage provisoire: ☐ Sur site ☐ hors site
☐ solides Quantité estimée :
 Stockage provisoire: ☐ Sur site ☐ hors site
☐ Sols/ terres polluées
 surface à traiter Quantité estimée :
☐ nature des polluants
 ☐ hydrocarbures/solvants ☐ toxiques
 ☐ bioaccumulables ☐ radioactifs
 ☐ germes pathogènes ☐ autres (préciser)

Préciser si l'accident a généré des déchets ou des terres souillées (quantité/volume, nature, toxicité et/ou caractéristiques physico-chimiques, filière d'élimination à déterminer, envisagée, proposée, réalisée...) et éventuellement leurs durées de stockage provisoire.

⇒ CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

Fonctionnement 24h/24 : ☐ oui ☒ non

☐ procédé continu	☒ procédé par batch	☐ opération d'urgence
☐ construction	☒ remise en service/redémarrage	☐ mise en sécurité
☐ commissioning	☒ début/fin de poste	☐ mise à l'arrêt
☐ opération exceptionnelle	☐ période d'activité réduite	☐ travaux/maintenance/test/réparation
☐ arrêt longue durée	☐ démantèlement	☐ unité abandonnée

☐ autre circonstance :

⇒ ANALYSE DES DEFAILLANCES ET DES CAUSES

le scénario avait-il été examiné dans l'étude de dangers antérieurement ? : ☒ oui ☐ non

les causes principales avaient-elles été identifiées dans l'étude de dangers ? ☐ oui ☒ non

une analyse des défaillances est-elle remise par l'exploitant à l'IIC ? ☒ oui ☐ non

Causes internes :

- ☒ Défaillance matérielle
☐ Anomalie d'organisation
☐ Défaillance humaine
☐ Défaut de maîtrise du procédé
☐ Abandon de matière ou d'équipement
☐ Usage inadapté de produits dangereux
☐ Pertes d'utilités ☐ eau
 ☐ vapeur

	☐ électricité ☐ gaz (air, azote) autre												
	Causes externes : ☐ transport voisin ☐ industriel voisin ☐ particulier voisin ☐ agressions d'origine naturelle : ☐ inondations ☐ fortes pluies ☐ foudre ☐ glissement de terrain ☐ érosion / effondrement ☐ vent ☐ températures extrêmes ☐ séisme Autre ☐ Malveillance : ☐ suspectée ☐ avérée ☐ Intervention des secours inadaptée ☐ Cause inconnue Autre												
	⇒ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES												
	Rapport du CHSCT (s'il existe) : ☐ oui ☒ non ☐ prévu												
	Rapport d'un tiers-expert : ☐ oui ☒ non ☐ prévu												
	Autre :												
	⇒ ENSEIGNEMENTS TIRES / AMELIORATIONS DE LA SECURITE												
	Quels sont les aspects techniques et organisationnels des améliorations réalisées ou envisagées suite à l'accident ? Intégration de la vérification du niveau d'eau du gazomètre au cours des maintenances et du complément si nécessaire. Intégration du nettoyage et d'un test de fonctionnement (vérification d'absence de coincement) dans les maintenances. Intégration de la vérification/complément au rapport de maintenance. Arrêt de la production d'acétylène localement avec importation de l'acétylène et achat d'une nouvelle usine												
	<table border="0"> <thead> <tr> <th></th> <th>Prévue</th> <th>Réalisée</th> <th>date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Révision ED</td> <td>☐</td> <td>☐</td> <td>Le risque avait été pris en compte</td> </tr> <tr> <td>Révision POI</td> <td>☐</td> <td>☐</td> <td>Le POI s'est montré fonctionnel</td> </tr> </tbody> </table>		Prévue	Réalisée	date	Révision ED	☐	☐	Le risque avait été pris en compte	Révision POI	☐	☐	Le POI s'est montré fonctionnel
	Prévue	Réalisée	date										
Révision ED	☐	☐	Le risque avait été pris en compte										
Révision POI	☐	☐	Le POI s'est montré fonctionnel										
	⇒ ANNEXE AU RAPPORT												
	Photos, schémas, arbre des causes, cartes... (avec légende) utiles à la compréhension de l'accident. Les arbres des causes ont été fourni le 08/09/2023. Un schéma descriptif des incidents est fournis avec ce rapport.												